

«Luxembourg Stratégie» prend le relais du processus «Rifkin»

L'étude stratégique «Troisième révolution industrielle (TIR)» a été menée en 2016 pour accompagner la transition écologique et digitale du Luxembourg. Les réflexions menées lors de ce processus participatif ont contribué ensuite à l'orientation de la politique économique du pays. Au début de l'année, les trois partenaires historiques que sont le ministère de l'Économie, la Chambre de commerce et IMS Luxembourg ont décidé de réaliser un «État des lieux 2021» des 49 mesures stratégiques de la TIR et donc un bilan des projets accomplis depuis sa publication.

Il ressort de cet état des lieux que de nombreuses mesures résultant du processus TIR ont été mises en œuvre au cours des dernières années, sans nécessairement être identifiées comme relevant directement de ce processus.

À la suite de cet état des lieux, «il s'avère aujourd'hui utile d'élargir la perspective initiale», estiment le ministère de l'Économie, la Chambre de commerce et IMS Luxembourg. Le contexte actuel a changé : «la pandémie a révélé certaines vulnérabilités de la société et de l'économie et les mégatendances, pressenties dans l'étude TIR, ont connu une accélération marquée. De plus, de nouvelles obligations internationales et communautaires ont découlé des dé-

fis posés par le changement climatique, avec pour objectif une réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre. La résilience de l'économie et de toute la société au sens large est ainsi devenue le sujet clé». Dans sa préface à l'état des lieux, le ministre de l'Économie, Franz Fayot, souligne : «Il existe un réel besoin et une envie de poursuivre les discussions prospectives de manière ouverte et holistique, sans cloisonnement sectoriel. Je partage entièrement ce souhait et j'en déduis qu'il est important de mettre en place une nouvelle gouvernance pour le processus lancé il y a cinq ans.»

Au sein du ministère de l'Économie, «Luxembourg Stratégie assurera la continuation des discussions de prospective. Son rôle est l'exploration stratégique à long terme de l'économie, en conciliant au mieux les contraintes matérielles, environnementales et spatiales avec les besoins de la société et des entreprises. Luxembourg Stratégie élargira et approfondira les réflexions lancées dans le contexte de l'étude stratégique TIR, afin d'accélérer la transition vers une économie durable et résiliente et mettra en place la suite des discussions dans le cadre d'un forum ouvert avec une approche holistique et collaborative».

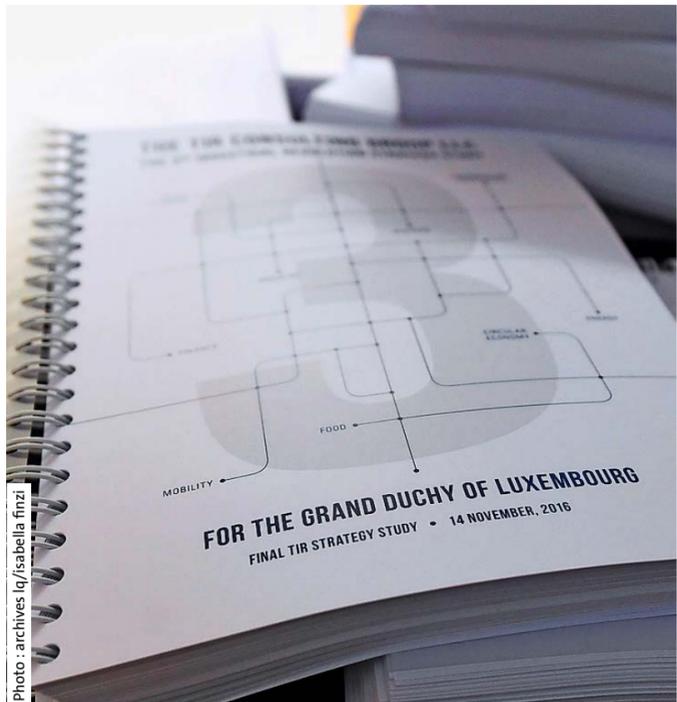


Photo : archives lq/isabella finzi

Amazon frappé au portefeuille

Le géant américain écope d'une amende de 746 millions d'euros au Luxembourg.



Photo : archives lq/julien garroy

Amazon a annoncé son intention de faire appel.

Amazon s'est vu infliger une amende de 746 millions d'euros pour non-respect de la nouvelle réglementation européenne sur la protection des données privées des internautes (RGPD), la plus lourde sanction financière jamais infligée dans le cadre de ces règles.

À l'origine de cette condamnation, l'association de défense des libertés La Quadrature du net avait déposé cinq plaintes auprès du gendarme français des données personnelles, la CNIL, contre Amazon, Apple, Google, Facebook et Microsoft fin mai 2018, après l'entrée en vigueur de la réglementation RGPD. Amazon ayant son siège au Luxembourg, la CNIL avait transmis le dossier, qui a abouti à cette amende, infligée le 16 juillet par la Commission luxembourgeoise pour la protection des données (CNPD) mais annoncée vendredi par Amazon dans un document boursier.

La CNPD «affirme que le traitement des données de la part d'Amazon n'a pas respecté la réglementation de l'Union européenne sur la

protection des données», a indiqué le géant de l'internet dans son document boursier. Cette condamnation est «sans fondement» a affirmé Amazon, précisant dans un communiqué distinct qu'il compte «faire appel». «Il n'y a eu aucune fuite de données et aucune donnée client n'a été exposée à un quelconque tiers, ajoute encore le groupe, qui a été condamné à la plus lourde amende jamais infligée par une autorité nationale pour violation des règles RGPD.

«Sanction historique»

Amazon avait déjà été condamné fin 2020 à 35 millions d'euros d'amende par la CNIL pour non-respect de la législation sur les cookies, les traceurs publicitaires. Google avait pour sa part pris une amende de 100 millions d'euros. Sollicitée, la CNPD a affirmé qu'elle n'était «pas autorisée à commenter des cas individuels».

«Cette sanction historique frappe au cœur le système de prédation des Gafam et doit être applaudie en tant que telle», a réagi la Quadrature du

net dans un communiqué. Il est régulièrement reproché aux Gafam la façon dont ils utilisent les données personnelles de leurs utilisateurs. Bruxelles a tenté de mettre de l'ordre en imposant en 2018 son règlement général sur la protection des données, qui est devenu une référence mondiale.

Les entreprises doivent demander le consentement des citoyens lorsqu'elles réclament leurs données personnelles, les informer de l'usage qui en sera fait et leur permettre de supprimer les données. Les manquements peuvent être sanctionnés de lourdes amendes.

Selon le nouveau règlement européen sur les services numériques, les plateformes ne pourront plus utiliser des données collectées à travers plusieurs services pour cibler un utilisateur contre son gré. Elles devront aussi fournir aux entreprises clientes l'accès aux données qu'elles génèrent.

Hors d'Europe, la justice américaine a validé en 2020 une amende de 5 milliards de dollars infligée à Facebook pour n'avoir pas su protéger les données personnelles.

Assurance dépendance : près de 15 000 bénéficiaires en 2020

Les comptes annuels et le bilan de clôture de l'année 2020 de l'assurance dépendance viennent d'être approuvés.

Les recettes de l'assurance dépendance s'élèvent en 2020 à 896 millions (+5,2 %) et les dépenses à 860 millions d'euros (+6,1 %). Par conséquent, les re-

cettes dépassent les dépenses courantes de 36 millions d'euros. La réserve globale atteint 351 millions d'euros, soit 47 % du montant annuel des dépenses courantes. Il y a lieu de noter que la réserve globale se compose de la réserve minimale légale de 75 millions d'euros et de l'excédent cumulé de 276 millions d'euros. L'équilibre financier prévu par la loi a donc été atteint en 2020.

Le nombre de bénéficiaires de l'assurance dépendance ayant une synthèse de prise en charge s'établit en moyenne annuelle à 14 954 personnes. Ce nombre repart à la hausse à partir de 2018 et augmente de 2,9 % en 2020. Les bénéficiaires de soins à domicile représentent 62,1 % et ceux en éta-

blissement 37,9 % des bénéficiaires au Luxembourg. Les dépenses pour soins à domicile correspondent à 38,9 % et les dépenses pour les soins en établissement à 54,7 % des dépenses de prestations au Luxembourg (le reste étant les frais administratifs et autres).

Une évolution légèrement freinée des dépenses des prestations en milieu stationnaire (+5,3 %) est contrebalancée à la fois par une croissance soutenue des dépenses pour aides et soins à domicile (+6,4 %) et par une croissance économique ralentie par la pandémie. Les mesures gouvernementales en lien avec le covid-19 n'ont pas eu de répercussions sur les comptes financiers de l'assurance dépendance.



Photo : archives lq/françois aussems

Des ventilateurs pour la Tunisie



Photo : mae

Le gouvernement, par le biais de la direction de la Coopération au développement et de l'Action humanitaire, apporte son soutien matériel à la Tunisie actuellement submergée par le covid. Le Luxembourg met ainsi à la disposition de la Tunisie sept ventilateurs pour traiter des patients en détresse respiratoire. Les équipements ont été livrés en réponse à la demande que la Tunisie a exprimée par l'intermédiaire du mécanisme de protection civile de l'UE.

L'aide fournie par le Luxembourg,

tout comme celle des autres États membres, a été acheminée en direction de Tunisie par un vol spécial effectué jeudi depuis l'aéroport militaire français de Villacoublay.

La Tunisie connaît en effet depuis plusieurs semaines un regain de contaminations incontrôlable. Il s'agit du pays d'Afrique du Nord le plus touché en termes de décès actuellement. Et dans les services de réanimation saturés, les bouteilles d'oxygène et ventilateurs manquent considérablement.